

Discours de Bertie Ahern à l'occasion de la signature du traité constitutionnel (Rome, 29 octobre 2004)

Légende: Le 29 octobre 2004, à l'occasion de la cérémonie officielle de signature à Rome du traité établissant une Constitution pour l'Europe, Bertie Ahern, Premier ministre irlandais, prononce un discours dans lequel il souligne notamment l'importance de ce texte pour l'avenir de l'Union européenne.

Source: Signature du traité établissant une Constitution pour l'Europe, Rome, le 29 octobre 2004 - Observations de M. Bertie Ahern, Premier Ministre (Taoiseach). [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Conseil de l'Union Européenne, [25.05.2007]. Disponible sur <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/FR%20Ahern%20REV.pdf>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_bertie_ahern_a_l_occasion_de_la_signature_du_traite_constitutionnel_rome_29_octobre_2004-fr-0214f8d7-5059-4457-8457-811326c568a8.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Signature du traité établissant une Constitution pour l'Europe (Rome, le 29 octobre 2004) - Observations de M. Bertie Ahern, Premier ministre (Taoiseach)

Mesdames et Messieurs les présidents, chers collègues, chers concitoyens européens, chers amis,

La signature de la Constitution européenne est une étape décisive dans le développement de l'Union qui est la nôtre. Il est significatif que cet événement ait lieu ici-même, dans le cœur historique de cette ville magnifique, et dans ce superbe bâtiment, où se sont réunies, il y a un demi siècle, les personnalités visionnaires qui nous ont précédés.

Les signataires du traité de Rome étaient, selon leurs propres termes, "résolus à affermir [...] la paix et la liberté", et ils appelaient les autres peuples de l'Europe qui partageaient leur idéal à s'associer à leur effort. Alors que six nations fondatrices étaient présentes à Rome en 1957, les États membres sont, en 2004, au nombre de vingt-cinq et d'autres pays sont appelés à nous rejoindre dans les années à venir.

Ceux qui ont fait les premiers pas sur la voie de l'intégration européenne auraient été particulièrement heureux de l'adhésion de dix nouveaux États membres le 1er mai dernier.

Lorsque nous nous sommes retrouvés à Dublin à cette occasion, nous avons clairement conscience de tourner une page de l'histoire européenne. Nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme et détermination.

L'élargissement est un projet mobilisateur pour l'Union européenne. Il a stimulé, et stimulera encore, une coopération plus étroite, plus profonde et plus efficace entre nous.

Le premier défi important que nous avons relevé ensemble a été la conclusion des négociations relatives à la Constitution. C'est à vingt-cinq que, dans les quelques semaines qui ont suivi le 1er mai, nous avons dû résoudre des questions particulièrement complexes.

Les négociations relatives à la Constitution ont mis à l'épreuve la crédibilité de l'Union. Nous nous étions engagés à parvenir à un accord. Personne ne s'attendait à ce que cela soit simple, et la période que nous avons traversée a été délicate, sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur. Une fois de plus, l'Europe a montré qu'elle était en mesure de fonctionner efficacement. L'accord sur la Constitution prouve, de manière convaincante et irréfutable, que l'UE des vingt-cinq est capable de prendre des décisions importantes pour l'avenir de ses habitants.

Dans chacune des capitales où je me suis rendu avant le Conseil européen de juin, j'ai observé un même engagement et une même détermination dont la preuve a été faite lors des discussions finales qui se sont déroulées à Bruxelles. Alors que l'on craignait l'impasse et la paralysie politique, nous avons trouvé parmi nous la volonté politique de dégager un compromis honorable et équilibré.

La Constitution est véritablement une Constitution européenne à laquelle tous les États membres, anciens et nouveaux, grands et petits, ont contribué sur un pied d'égalité. Il ne s'agit pas d'une victoire pour l'un ou l'autre État membre mais plutôt d'une réalisation collective et d'une réussite commune.

La Constitution définit les valeurs et aspirations européennes que nous partageons et consacre les droits des citoyens de nos pays. C'est une Constitution établie par l'Europe du 21^{ème} siècle, pour l'Europe du 21^{ème} siècle.

Elle appréhende d'une manière juste et équilibrée les questions qui gagnent à être traitées collectivement, et celles qui doivent être réservées aux États membres. Les identités nationales des peuples européens sont au cœur de la nouvelle Constitution.

En remplaçant l'écheveau actuel des traités, elle simplifie et clarifie l'héritage des cinquante dernières années, sans le rejeter.

Elle renforce les pouvoirs des représentants directement élus, tant dans nos parlements nationaux qu'au Parlement européen.

Il est fondamental que chacun des vingt-cinq États membres ratifie à présent la Constitution européenne de manière convaincante et dans les délais. Le processus de ratification ne sera pas simple, mais grâce à notre énergie et à notre détermination, il peut aboutir, et il aboutira.

La Constitution donne à l'Union en plein développement les moyens de fonctionner efficacement pour aborder l'avenir. Nos citoyens attendent de l'Union qu'elle soit à la hauteur de leurs ambitions.

Nous devons tous veiller à ce que nos institutions communes soient efficaces et à ce que nous puissions améliorer concrètement la vie quotidienne de nos citoyens.

J'ai la conviction que les institutions que nous avons conçues auront la pérennité et la souplesse nécessaires pour aider l'Union à répondre aux aspirations nouvelles de ses citoyens et à jouer pleinement son rôle dans un monde en voie de mondialisation et traversé de turbulences.

Aujourd'hui est un jour de fête. Mais c'est aussi l'occasion de renouveler notre engagement envers les Européens qui travaillent ensemble pour garantir que l'Europe du 21ème siècle incarne la stabilité, la prospérité, la paix et la justice dans le monde.